

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°18 - publié le 27 novembre 2024



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N° 07

REUNION DU 26/11/2024

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 18

**Match n° 28221702, Romans SC – Bren FC 2, Seniors D4 poule C du 10/11/2024**

Evocation du club de Bren FC 2 portant sur la qualification et/ou la participation du joueur BAYRAK Celil (numéro de licence 2546653552) pour le motif suivant :

*« Ce joueur était sur le coup d'une suspension à la suite de 2 matchs fermes avec date de prise d'effet le 04/11/2024 ».*

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 17/11/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Romans SC le 19/11/2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur BAYRAK Celil licence 2546653552 a été sanctionné par la commission de discipline le 06/11/2024 à 2 matchs de suspension, sanction applicable à compter du 04/11/2024.

Considérant qu'entre le 04/11/2024, date d'effet de la sanction et le 10/11/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre FC Bren, l'équipe de Romans SC seniors D4 n'a disputé aucun match.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées



par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat Senior D4, jour où il a participé à la rencontre du 10/11/2024 face à l'équipe de FC Bren.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Romans SC** pour en reporter le gain à FC Bren.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Romans SC 1 : - (moins) 2 points ; 0 but**

**FC Bren 2 : 3 points ; 3 buts**

Le club de Romans SC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que les joueurs BAYRAK Celil, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 02/12/2024** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **UZUN**, licence n° 2508676046, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'**effet le 02/12/2024** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

#### DOSSIER N° 19

**Match n°529915051, US Mours 3 / Ent..Asd Fccbg Usp 3, Coupe Gilbert Pestre du 17/11/2024.**

*« Réclamation d'après match sur la qualification et la participation sur l'ensemble des joueurs de l'entente ASD FCCBG USP 3 au match de coupe Gilbert Pestre du Dimanche 17 Novembre entre mes U15-3 de l'US Mours et le club de l'entente ASDFCCBGUSP 3.*

*Motif : Certains joueurs ont participé à une rencontre avec l'équipe première sans attendre 10 matchs avant de jouer avec leur équipe 3 ».*

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 18/11/2024 pour la dire recevable.

Considérant que l'article 51.5 des règlements Sportifs du District stipule :

*« 5. La participation des joueurs à des matches d'une équipe réserve qui n'est pas immédiatement inférieure à celle considérée (exemple : équipe 3 pour équipe 1, équipe 4 pour équipes 1 et 2) n'est autorisée que lorsqu'ils n'ont pas participé effectivement à l'une des dix dernières rencontres officielles disputées par l'une des équipes supérieures (Championnats et Coupes) ».*



Après vérification des feuilles de matchs depuis le début du championnat de l'équipe de Ent..Asd Fccbg Usp 1 disputée aux dates ci-après : 29/9/2024, 06/10/2024, 13/10/2024 et 09/11/2024, aucun joueur de l'équipe de Ent..Asd Fccbg Usp 1 inscrits sur ces feuilles de matchs n'a participé à la rencontre citée en référence.``

En conséquence, la commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de US Mours sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°02

PV N° 2

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL

*TRESORERIE LIGUE Réunion du 18 novembre 2024 Relevé n°1 – Saison 2024/225*

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°01 au 18/11/2024. En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige une pénalité d'un retrait supplémentaire de trois points avec sursis au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

580660 A.S. ROMANAISE  
517343 INTER HTE HERBASSE A CREPOL  
564293 CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECT  
564744 ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS  
552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS  
561243 FOOTBALL CLUB UPPER  
544713 S.C. ROMANS  
504304 S.C. CRUASSIEN  
519783 F.C. SAUZET

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([ligue@laurafont.fff.fr](mailto:ligue@laurafont.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF**





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°15

### Réunion électronique du 25 / 11 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

#### TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

#### Tournois autorisés :

AS VALLEE DOUX :

U11 Futsal le 04 Janvier 2025,

U13 Futsal le 05 Janvier 2025.

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.





**MODIFICATION :**

POULE S : retrait des 2 équipes de CRUAS.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

Prochains Plateaux : Samedi 07 Décembre 2024 à 10h00.

**U9**

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

**Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.**

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

**En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.**

**MODIFICATION:**

PROMOTION : ajout O. Valence 1 équipe Poule E.

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Bonne saison à tous

Prochains Plateaux : Samedi 07 Décembre 2024 à 13h30.

**U11**

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

**Rappel** : Comme indiqué sur les feuilles de plateaux, les retours vers la Commission des Jeunes sont attendus dans les 48h00 suivants le déroulement du plateau. Les retards sont soumis à la tarification « Non-retour feuille de match dans les délais (48 h) » Montant 16,00€.





### **Modifications :**

#### **PROMOTION :**

Poule C : Retrait du club AS CRUAS 1. Le club OL CENTRE ARDECHE accueille le plateau du 07/12/2024.

Prochains plateaux : Samedi 07 Décembre 2024 à 10h00.

### **U13**

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

#### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

**RAPPEL :** A l'issue de la phase en cours

D1 : 7 équipes rejoindront le Critérium LAURA (Les 3 premiers de chaque poule et le meilleur 4é).

Pour l'accession à la division supérieure, les équipes classées au même rang de poules différentes d'un même niveau de championnat sont départagées par les points obtenus lors des matchs aller et retours joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

En cas d'égalité de points entre les équipes à départager, le classement entre elles s'effectuera de la façon suivante :

1. Différence entre les buts marqués et les buts encaissés du mini championnat entre les 5 premiers des poules respectives,
2. Meilleur attaque,
3. Buts marqués à l'extérieur.

### **U15**

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

#### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

#### **COUPE JP QUINTIN :**

**T1 :** La rencontre ESP HOSTUN - GF HERMITAGE TOURNON est programmée au 01/12/2024.

Le vainqueur de la rencontre ESP HOSTUN - GF HERMITAGE TOURNON du 01/12/2024 jouera contre ES BEAUMONTELEGER le 26/01/2025.

#### **COUPE Gilbert PESTRE :**

##### **Tour 32é Finale**

La rencontre Ent BOURG ARGEN/St JULIEN – OL SALAISE RHODIA 2 est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.





La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025.

Dossier transmis à la commission des règlements : FC MUZOLAIS 2 – Ent SARRAS ST VALLIER du 17/11/2024.

Forfait Journée : Ent SARRAS ST VALLIER 2 (Journée du 24/11/2024)

### **BRASSAGES**

Poule J : La rencontre de la journée 3 du 13/10/2024, US VALS – FC VALLON est programmée le 24/11/2024.

Poule K : La rencontre de la journée 5 du 17/11/2024, ES NORD DROME – US VAL D'AY 2 est programmée le 08/12/2024, non pas le 24/11/2024.

Forfaits Journée : US PONT LA ROCHE 2 (Poule D),

### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).

### **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :**

Le tirage du 1 er tour de la Coupe est en ligne. Les rencontres pourront se dérouler le 30/11/2024, le 14/12/2024 ou le 18/01/2025.

### **D1 :**

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024 :

US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,  
en retard est programmée le 25/01/2024.

### **D2 :**

#### **Poule A :**

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :





FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1  
en retard est programmée le 14/12/2024.

### **Brassage**

**Poule A :** La rencontre de la journée 3 du 12/10/2024, AS DOLON - PLATEAU ARDECHOIS est programmée le 30/11/2024.

**Poule G :** La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, US HAUTES CEVENNES – AS BERG HELVIE est programmée le 30/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 28/09/2024, FC ST RESTITUT – FC ROCHEGUDE est programmée le 30/11/2024.

**Forfaits en U17 Brassage :** FC ST RESTITUT (journée 7) ; AS VALLEE DOUX, FC HAUTERIVES, FC RAMBERTOIS (journée 6).

### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule ainsi que les 6 meilleurs troisièmes des 7 poules, seront versés au niveau U17 D3. Les autres équipes intégreront le niveau U17 D4.

Pour l'accèsion à la division supérieure, les équipes classées au même rang de poules différentes d'un même niveau de championnat sont départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

En cas d'égalité de points entre les équipes à départager, le classement entre elles s'effectuera de la façon suivante :

1. Différence entre les buts marqués et les buts encaissés du mini championnat entre les 5 premiers des poules respectives,
2. Meilleur attaque,
3. Buts marqués à l'extérieur.

### **Coupe GAMBARDELLA :**

Félicitations au club AS SUD ARDECHE pour sa qualification pour le 1<sup>er</sup> Tour FFF.

### **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **U20D1 :**

**Journée 2 :** La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.





La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELIMAR est programmée le 21/12/2024.

**U20D2:**

Phase 2 : Les Poules A et B sont parues, première journée le 30 novembre.

**Coupe Georges ETIENNE :**

1<sup>er</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.





# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 16

### INDISPONIBILITES TREVE HIVERNALE (JANVIER 2025)

Si vous le souhaitez, pensez à vous mettre indisponible pendant **la Trêve Hivernale de janvier 2025**, car il y aura des matchs en retard potentiellement à arbitrer.

### RAPPEL DU RESPECT CONSIGNES DES TENUES

Comme annoncé à l'Assemblée Générale et lors des Réunions Techniques, nous vous rappelons que vous devez respecter, quelles que soient les compétitions et catégories, les règles suivantes :

**- Le Sous-maillot des joueurs doit être de la même couleur que les manches du maillot, y compris pour le gardien de but.**

**- L'Arbitre ne doit pas avoir de Sous-maillot qui n'est pas de la même couleur que son maillot arbitre.**

La commission vous informe que tout Arbitre qui ne respectera pas ces directives, se verra retirer 1 point à son classement. Et en cas de récidive, une décision sera prise par la commission des arbitres.

Nous comptons sur tous les Arbitres (Adultes et Jeunes) pour un arbitrage uniforme.

### PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 30/11 & 01/12/2024

• **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis, pourtant les consignes ont bien été données.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider. En aucun cas, on ne tolérera une dérive sur ce sujet.

L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées au cours de la saison, si cela ne change pas.

### REMERCIEMENTS REUNIONS TECHNIQUES DECENTRALISEE DES ARBITRES

La C.D.A. Tiens à remercier les Municipalités de CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE et de SARRAS ainsi que leurs clubs respectifs, pour leur prêt de leurs installations ainsi que pour leur organisation du moment de convivialité. Elle remercie également les membres de la C.D.A. Présents lors de ces réunions.

### DERNIERE REUNION TECHNIQUE DECENTRALISEE DES ARBITRES

La dernière réunion se déroulera **le samedi 30 novembre** au Siège du District Drôme-Ardèche de Football.





Début de la réunion à 9h30 et fin à 11h30. Le DDAF proposera un temps convivial pour clôturer la matinée technique.

**Merci de vous munir d'un stylo et de vos cartons (jaune & rouge).**

Cette dernière réunion s'adresse à l'ensemble des Arbitres de notre District : Stagiaires, Assistants, Féminines, Jeunes et Adultes, qui ne sont pas venus aux deux précédentes.

En espérant vous voir nombreux pour ce temps technique.

## CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

### **NOVEMBRE**

Samedi 30 : Réunion Technique Décentralisée – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (secteur centre) – 9h30 à 11h30

### **DÉCEMBRE**

Samedi 07 : Recyclage AA + FEMININES (Toutes catégories) – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

### **JANVIER**

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h

Samedi 25 et Vendredi 31 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

### **FÉVRIER**

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lundi 24 au Jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

### **MARS**

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h30 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h





## MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

### COURRIERS DES ARBITRES

- **BAUDUIN Ylan** : Candidature pour formation Ligue lu et noté.
- **PERGE David** : Envoi d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.
- **ROUBI Frédéric** : Envoi d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.
- **MOHAMED Hakim** : Courriel lu et noté.
- **CHAMBON Maël** : Courriel lu et noté.
- **BERTRAND Djoulian** : Courriel lu et noté.
- **GUILHOT Thomas** : Envoi d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.
- **LOUCHAMI Mathys** : Courriel lu et noté.
- **YANIK Nazmi** : Courriel lu et noté.
- **BELKHADI Mohamed** : Courriel lu et noté.

### COURRIERS DES CLUBS

- **US VALLEE JABRON** : Courriel lu et noté.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA  
Jean-Baptiste RIPERT



## COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°03

Réunion du 18 novembre 2024

### COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
MARLHIN Alexandre	X		
PEALAT Philippe	X		
GALES Gérald	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude		X	
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre		X	
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAFFORGUE Elodie		X	
MOMBARD Martine		X	
PELIN Nathalie		X	
PION Jean-Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

Camille FOUYAT, candidate au Comité de Direction, pour la prochaine Assemblée Générale du 5 Décembre 2024, assiste au Comité de Direction.

### SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		





## I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction félicite l'O. VALENCE et le FC VALENCE pour leur qualification respective pour le 8<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France. Il félicite également l'AS SUD ARDECHE pour sa qualification au 1<sup>er</sup> tour Fédéral de la Coupe Gambardella.

Le Président revient sur l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot et sur le dernier Conseil de Ligue.

## II. ADMINISTRATIF

### 1. ES Boulieu les Annonay

Il est visionné la vidéo effectuée par l'ES Boulieu les Annonay dans le cadre de la catastrophe naturelle qui a malheureusement touché le club. Dans cette période difficile, le Comité de Direction apporte tout son soutien au club de l'ES Boulieu les Annonay.

### 2. Pôle Excellence du Football Amateur

Le Président informe le Comité de Direction de la rencontre organisée par la LAuRAFoot en présence de la FFF, du District, de l'O. VALENCE et du Lycée Algoud-LAFFEMAS dans le cadre du PEFA qui s'est tenue le 6 novembre 2024.

### 3. Point sur les accessions des différents Districts en R2 en fin de saison 2024-2025

Il est présenté le tableau des accessions des différentes compétitions des Districts en R2 à l'issue de saison 2024-2025.

### 4. Assemblée Fédérale

Le Président informe que deux listes sont candidates à l'élection de la FFF. La première est portée par M. Philippe DIALLO et la seconde par M. Pierre SAMSONOFF.

Il présente également les différents textes qui seront présentés au vote pour l'Assemblée Fédérale.

### 5. Mutations

Aucune dérogation au niveau des mutations n'a été autorisée par la LAuRAFoot pour les clubs de l'AS Cruas et de l'Athlétic Foot Ceven malgré la proposition du Comité de Direction du District.

### 6. Appel à candidature – Evènements DDAF

Pour l'heure, il est présenté la liste des clubs ayant candidaté pour accueillir les événements sportifs du District de fin de saison. Les candidatures ne sont pas terminées et seront étudiées prochainement par le Comité de pilotage avant d'être validées lors d'un prochain Comité de Direction.

### 7. Assemblée Générale – Réunion de secteur

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Hiver du 5/12/2024 est validé. Les différents intervenants sont définis ainsi que l'ensemble du déroulé de la partie relative aux récompenses.

Concernant les réunions de secteur, les dates de celles-ci sont validées et les différents lieux également.





## 8. Centenaire

Il est effectué un point d'étape sur l'événement du centenaire et sur le livre associé à cet événement.

## II. TECHNIQUE

### 1. Point d'étape Equipe Technique Départementale

Y. VALLET présente un point d'étape du Projet Technique en détaillant l'état d'avancement de l'ensemble des axes du projet :

- Développement et Animation des Pratiques
- Plan de Performance Fédéral
- Formation
- Projet club

Un temps de travail sera programmé entre élus et techniciens en amont des réunions secteurs, début 2025.

### 2. Arbitrage

N. BRUNEL revient sur les formations de début de saison qui ont permis de former 38 nouveaux arbitres dont 16 féminines. A ce jour, le District compte 285 arbitres.

Le Comité de Direction valide la création de la commission des Lois du Jeu dont Alexis BERGERON sera le président, assisté d'Adrien MZYNARZIC et de Baptiste PROTOY (CTD Arbitrage).

Le Président présente une étude qui aurait pour but de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement pour le défraiement des arbitres. Cette étude approfondie sera présentée lors des réunions de secteur.

Le Comité de Direction valide la dérogation demandée par Mme Agnès COURBIS visant à lui permettre d'occuper les deux fonctions suivantes : Arbitre et Présidente de club.

## III. QUESTIONS DIVERSES

La commission féminine informe des trois opérations qui constitueront le dossier « Toutes Foot » du District :

- Journées événementielles féminines
- Opération Femme Foot Drôme-Ardèche
- Foot Loisirs

Le Président,

**JF. VALLET**

Le Secrétaire Général,

**R. ARNAUD**